

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du jeudi 10 mars 2020

Délibération N°2020-03-05



Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt
En exercice :	16
Délégués présents :	8
Suppléants :	1
Pouvoirs :	2
Titulaires excusés :	3
Titulaires absents :	5
	Le dix mars à dix-huit heures trente minutes
	Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Bassy sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ
	Date de convocation et d'affichage :
	Le 4 mars pour une assemblée programmée le 11 mars 2020, puis modifiée au 10 mars 2020.
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER.	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Guy PONTAROLLO.	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant Monsieur Guy PONTAROLLO présent), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur François RICHER).	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité :**

-**ADOpte** le budget primitif du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse de l'exercice 2020, en sur-équilibre, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	2 216 390,00 €	2 323 196,05 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	392 000,00 €	407 000,00 €

dont restes à réaliser exercice 2019 :

135 200 €	dépenses d'investissement
196 600 €	recettes d'investissement

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté en annexe du budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian BUNZ



